

RÈGLEMENT DU JEU-CONCOURS Réservation de table sur Editus.lu du 8 mars 12h00 au 31 mars 2016 minuit

ARTICLE 1 : SOCIETE ORGANISATRICE

La société Editus Luxembourg SA, 208 rue de Noertzange L-3670 Kayl, immatriculée au Registre de Commerce de Luxembourg sous le numéro B 12 138, organise du 08/03/2016 12h00 au 31/03/2016 minuit, un jeu-concours gratuit et sans obligation d'achat.

Le présent Règlement peut être consulté sur le site internet <http://www.editus.lu/Concours>.

Une copie de ce Règlement a également été déposée auprès des huissiers de Justice Carlos CALVO – Frank SCHAAL, dont l'étude est établie à L-1461 Luxembourg, 65, rue d'Eich (<https://admin.juriweb.fr/pages/index.php>).

ARTICLE 2 : CONDITIONS DE PARTICIPATION

Ce jeu gratuit est ouvert à toute personne physique majeure, à l'exclusion des collaborateurs permanents ou temporaires de la société organisatrice et de leurs familles, qui aura réservé une table dans un des restaurants utilisant le service « réservation de table » disponible sur www.editus.lu ou sur les applications Editus pour smartphones, durant la période du jeu concours.

ARTICLE 3 : MODALITÉS DE PARTICIPATION

Pour participer au jeu, il suffit de compléter et de valider le formulaire d'inscription qui sera mis à disposition sur le site, lors de chaque réservation de table via le service « réservation de table ».

ARTICLE 4 : DESIGNATION DES GAGNANTS

Le gagnant sera tiré au sort par un huissier de justice durant la deuxième quinzaine d'avril 2016. Le gagnant sera contacté par Editus par e-mail ou par téléphone.

ARTICLE 5 : CONDITIONS D'ATTRIBUTIONS DU LOT

Pour être valable, chaque formulaire de participation doit comprendre le nom et le prénom du participant, un numéro de téléphone et/ou une adresse e-mail valable. En participant au concours, la personne déclare automatiquement garantir l'exactitude des informations fournies.

ARTICLE 6 : LE LOT

Un week-end Gastronomique pour deux personnes d'une valeur de 500€ au Sporthotel Leweck à Lipperscheid comprenant :

- 1 nuit dans une chambre double « confort » en demi-pension (dîner et petit déjeuner)
- Une entrée illimitée au Centre Wellness pour 2 personnes pendant le séjour
- 2 massages de 25 minutes aux huiles chaudes
- 2 soins du visage personnalisés de 55 minutes
- 2 coupes de bienvenue

ARTICLE 7 : DISTRIBUTION DU LOT

En aucun cas, le lot ne pourra donner lieu à un échange ou à une somme en espèces. Le week end peut être utilisé dans un délai de 12 mois à compter de la date de fin du jeu-concours qui est fixée au 31/03/2016 minuit, et sous réserve des disponibilités de l'hôtelier.

ARTICLE 8 : LITIGES

La participation au jeu implique l'acceptation pure et simple du présent règlement, de ses annexes et additifs. Tout litige concernant l'interprétation ou l'application du présent règlement sera tranché par la société organisatrice. Les contestations ne seront recevables que dans un délai de 15 jours après la proclamation des résultats du concours.

ARTICLE 9 : RESPONSABILITES

La société organisatrice se réserve le droit de modifier le jeu en fonction des modalités liées à l'exploitation ou de l'annuler à tout moment en cas d'événement de force majeure ou de modifier les dotations si les circonstances l'exigeaient. Elle ne saurait être tenue responsable ni tenue à aucun type de dédommagement à l'égard des participants ou de tiers si l'opération devait être prolongée, écourtée, modifiée ou annulée. La société organisatrice n'accepte aucune responsabilité pour tout incident ou évènement qui pourrait naître en relation avec le prix gagné.

ARTICLE 10 : PHOTOS ET PUBLICATIONS

La société organisatrice se réserve la possibilité de publier le nom et la photographie des gagnants à des fins publicitaires ou de relations publiques, sans rémunération autre que celle du lot gagné.

En participant au concours, le participant accepte expressément que son nom et son image (par exemple sa photo) en tant que gagnant soient annoncés et utilisés après le tirage au sort sur les sites www.editus.lu les réseaux sociaux suivants : Facebook, Google+, Twitter, LinkedIn et Pinterest et sur les communiqués de presse Editus.

Si le gagnant s'oppose à l'utilisation de son nom et de son image à des fins publicitaires ou de relations publiques, il doit le faire savoir par courrier recommandé avec accusé de réception à l'adresse de la société organisatrice.

ARTICLE 11 : DONNEES PERSONNELLES

Suite à la participation au présent jeu-concours, les coordonnées des participants seront centralisées et feront l'objet d'un traitement informatique pour l'exécution du concours par Editus.

Par la participation au concours, les participants acceptent également de recevoir par email des informations d'Editus.

En cochant la case « **OUI** », les participants acceptent de profiter des offres (bons de réductions, concours, sondages) d'Editus et de ses partenaires. Ils autorisent la société Editus à transmettre leurs données à des fins de marketing direct à des tiers. Entres autres Editus Luxembourg S.A. sera autorisé à utiliser, numériser, conserver et reproduire les informations fournies, et de les intégrer dans les bases de données dont Editus est responsable.

Chaque participant dispose d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données qui le concernent. Pour exercer votre droit, il faut adresser un courrier à Editus Luxembourg SA – Données personnelles, 208 rue de Noertzange, L-3670 Kayl ou par e-mail à donnees@editus.lu Conformément aux lois en vigueur au Luxembourg, le traitement informatique des données personnelles des participants est déclaré auprès de la CNPD.

Les données personnelles concernées sont supprimées du fichier de données dans les plus brefs délais. En demandant que ces données personnelles soient supprimées, le Participant met également un terme à sa participation au concours.

ARTICLE 12 : TOUS DROITS RESERVES ET DISPOSITIONS FINALES

Aucune des photos, illustrations, provenant des pages de ce concours, ne peut-être copiée, reproduite, republiée, téléchargée, postée, transmise ou distribuée d'aucune manière que ce soit. Tous droits réservés sur ces documents.

La société organisatrice se réserve le droit d'exclure toute participation qui ne satisfait pas totalement au Règlement du jeu-concours et/ou tentative frauduleuse ou illégale de participation.

Le présent Règlement et le jeu-concours sont régis par le droit luxembourgeois. Tout litige qui en découle devra être soumis au Tribunal luxembourgeois compétent après avoir été soumis à la société organisatrice conformément à l'article 8 du présent règlement.